

SAMEDI 05 JANVIER 2019
9H - 22H



TOURNOI NATIONAL B

10^E TOURNOI DE SAINT-TROPEZ

Échecs de table

DOTATIONS

• 4000 €

VAINQUEUR

TSM : 450 €

INSCRIPTIONS

<http://ttsainttropez.wordpress.com>

Laurent d'Arco 06.82.32.74.60

tournoustropez@gmail.com

UNE ORGANISATION DE

Union Sportive Expérimentale

GYMNASÉ DU MOULIN BLANC

ROUTE DES SALINS 83990 SAINT-TROPEZ



TOURNOI NATIONAL B

Tennis de table Saint-Tropez

SAMEDI 5 JANVIER 2019



Article 1. Le tournoi est homologué nationalement sous le **numéro 1037 / 2018 – B** et de ce fait les règlements seront strictement appliqués. Il est ouvert aux licenciés FFFT et se déroulera le **SAMEDI 5 JANVIER 2019** au complexe sportif du Moulin Blanc de Saint-Tropez.

Article 2. Compositions, horaires, dotations des tableaux : **plus de 4000 €** (espèce, chèque et bon d'achats). Ne sont pas prises en compte les dotations du tableau TSD, puisque variables...

Article 3. Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points. Les tableaux se joueront par poules de trois. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

Article 4. Le classement pris en compte sera celui de **la deuxième phase de la saison 2018 /2019. À la date du tournoi, les nouveaux classements seront sortis. Une mise à jour des classements sera faite.**

Article 5. À l'inscription, les joueurs donneront leur numéro de licence. La présentation de la licence sera obligatoire à l'engagement. Les féminines seront admises dans tous les tableaux.

Article 6. Le pointage devra se faire au moins 20 minutes avant l'horaire des tableaux. Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel. Aucun repos supplémentaire ne sera accordé aux joueurs évoluant dans plusieurs tableaux. Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 7. Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette fonctionnera toute la durée du tournoi.

Article 8. Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles en plastique uniquement.

Article 9. Les poussins ne pourront participer à aucune épreuve sénior.

Article 10. Le montant des engagements est de :

– 1 tableau : 10 €

– 2 tableaux : 18 €

– 3 tableaux : 25 €

Il sera permis aux joueurs de disputer 3 tableaux au maximum. Les engagements devront parvenir au plus tard le VENDREDI 4 JANVIER 2019 à 18 H. Les paiements se feront par courrier par chèque uniquement, sur place par chèque ou espèce. Un forfait de trois euros sera retenu pour toutes inscriptions remboursées.

Article 11. L'organisateur se donne le droit d'annuler un tableau si faute de participants.

Exemple : féminines : minimum 10 joueuses

Le nombre de participants sera limité à 48 joueurs par tableau. L'organisation mettra 18 tables à disposition du juge-arbitre (y compris deux de réserve). Les décisions du juge-arbitre seront sans appel. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toutes décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 12. Les inscriptions se feront par email sur le formulaire que vous trouverez sur le site du club :

<https://tsainttropez.wordpress.com/tournoi-international/formulaire-inscription/>

AU PLUS TARD VENDREDI 4 JANVIER 18 h, les inscriptions doivent être faites uniquement via le site. Les paiements peuvent se faire le jour du tournoi par chèque ou espèce, ou sinon à nous envoyer par chèque avec votre fiche d'inscription via le site à l'adresse ci-dessous :

Benjamin Courcot

15 allée Paul Cézanne – Domaine Saint Martin 83580 GASSIN

Pour toutes informations,

Laurent D'ARCO : 06.82.32.74.60 email : tournoisttropez@gmail.com

Article 13. Le club et le comité d'organisation déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 14. Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 15. Le tirage au sort public sera effectué au gymnase du Moulin Blanc, route des salins, 83990 Saint-Tropez 30 minutes avant chaque début de tableau par le juge-arbitre (JA3), Erwan Laurent N°832496.

Article 16. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 17. Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

DOTATIONS

Tableaux	Points	Classement	Horaire	Vainqueur	Finaliste	Demi	Quart
A	TSM	TSM	14H00	450€	200€	100€	40€
B	<N°300	5 à N°300	13H00	300€	150€	70€	25€
C	<2000	5 à 20	11H00	250€	100€	50€	20€
D	<1700	5 à 17	10H00	200€	70€	40€	15€
E	<1500	5 à 15	9H00	150€	80€	35€	10€
F	<1300	5 à 13	11H00	100€	50€	25€	10€
G	<1100	5 à 11	10H00	80€	40€	25€	10€
H	<900	5 à 9	9H00	50€	25€	15€	10€
I	TSD	TSD	15H00	40%	20%	10%	5%
J	<18 ans	Juniors	15H00	50 € + B.A.*	30 € + B.A.*	20 € + B.A.*	10 € + B.A.*

* TSD : 40% des inscriptions, minimum 10 joueuses doivent être inscrites pour le maintien du tableau

** Dans le tableau des moins de 18 ans, les poussins ne sont pas admis

*** B.A. : Bon d'achat ou cadeau partenaire